



PARC ÉOLIEN DE
LONGUENÉE

Le projet éolien de Longuenée

Investir dans le parc éolien de Longuenée

Compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2018



SDM et GEG développent un projet éolien sur les communes de Longuenée-en-Anjou et Grez-Neuville depuis 2016. Forts de leur volonté de construire un projet de territoire, ils se sont associés avec l'association Les Ailes de Longuenée qui porte la démarche de mobilisation citoyenne autour de l'investissement participatif au sein de ce projet.

Afin de faire un projet exemplaire en matière d'information et de concertation, les porteurs de projet ont choisi de faire appel à l'agence Tact.

Cette réunion, première rencontre sur l'investissement participatif vient compléter les dispositifs déjà mis en place (rencontres riverains, lettre d'information, site internet).

Ce compte-rendu entend synthétiser les échanges qui ont eu lieu. Il est mis à disposition des participants.

Les objectifs de cette rencontre sont les suivants :

- *Informé de l'état d'avancée du projet en cours sur Longuenée-en-Anjou et Grez-Neuville*
- *Présenter le fonctionnement de l'investissement participatif*
- *Expliquer la place que chacun peut prendre dans ce projet en fonction de ses envies et disponibilités*

Ce compte-rendu entend synthétiser cette réunion et les échanges qui ont eus lieu, il est mis à disposition des participants. Afin de faciliter la lecture l'ensemble des questions sont rassemblées à l'issue de chaque partie et indiquées en italique.



Intervenants :

- > Benoit Praderie – Directeur – Soleil du Midi
- > Julien Decaux – Directeur GEG ENeR
- > Eric Robert – Président – Les Ailes de Longuenée
- > Simon Cousin – Chef de projet – Soleil du Midi
- > Thomas Muselier – Président - Agence Tact



Ordre du jour

La réunion s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

1 Le projet éolien de Longuenée

- Les acteurs du projet
- Le projet en quelques mots
- Temps d'échanges

2 L'investissement participatif

- Comment ça marche ?
- Quel rôle puis-je prendre dans ce projet ?
- Temps d'échanges

Synthèse de la présentation

Les acteurs du projet



Soleil du Midi – *Benoît Praderie*

SDM conçoit et développe depuis plus de 10 ans des projets d'énergies renouvelables « clefs en main ». SDM a une expérience de plus de 250 MW de puissance installée. Pionnier des énergies renouvelables citoyennes, SDM est attentif à créer du sens localement en développant ce type de projet et en associant au mieux le territoire. SDM a identifié la zone d'étude et coordonne les études nécessaires pour mener à bien ce projet. C'est l'interlocuteur privilégié des propriétaires fonciers, exploitants agricoles, collectivités et citoyens. Soleil du Midi exploite plusieurs parcs photovoltaïques et a réalisé cet été deux premières nationales : les mises en service du premier parc photovoltaïque citoyen à Luc-sur-Aude et du premier parc solaire coopératif dans le Gers.



GEG ENeR – *Julien Decaux*

GEG est une société d'économie mixte (détenue majoritairement par la Ville de Grenoble) qui fournit et distribue de l'électricité et du gaz depuis plus de 150 ans. Sa filiale GEG ENeR rassemble ses investissements en énergies renouvelables au travers des 4 filières : photovoltaïque, éolien, biogaz et hydroélectricité.

GEG travaille à l'échelle nationale (6^{ème} fournisseur d'électricité en France) et emploie plus de 400 personnes. L'objectif de GEG est de faciliter les projets de territoire, d'apporter une sécurité technique et de pouvoir à terme valoriser une production d'énergie renouvelable pour ses clients.



Les ailes de Longuenée – Eric Robert

L'association est née de la volonté des agriculteurs et exploitants concernés par la zone d'études et qui ont souhaité être associés au projet dès son démarrage. L'association se fixe pour objectif de porter la démarche de mobilisation citoyenne autour de l'investissement participatif mais aussi de sensibiliser le territoire aux énergies renouvelables. En avril 2017 par exemple, une visite a été organisée au parc éolien de la Jacterie (Chemillé) avec une partie des riverains.

Aujourd'hui, il s'agit d'un moment clé où il est nécessaire de déclencher la phase de mobilisation citoyenne et d'élargir le cercle actuel de l'association. Par ailleurs, l'association est attentive aux préoccupations des riverains.

De nombreuses réflexions sont à poursuivre. L'objectif est de tisser un réseau de personnes intéressées pour investir et de réfléchir ensemble aux différentes modalités nécessaires pour organiser cet investissement participatif et la gouvernance afférente.



L'agence Tact – Thomas Muselier

L'agence Tact est spécialisée dans l'intégration territoriale des projets sensibles. Les porteurs de projet ont choisi de faire appel à Tact pour les accompagner dans la démarche d'information et de concertation qu'ils souhaitent mettre en place. L'objectif est également d'accompagner les Ailes de Longuenée au début de la mobilisation citoyenne autour de l'investissement participatif.

Le projet en quelques mots – Benoit Praderie – SDM

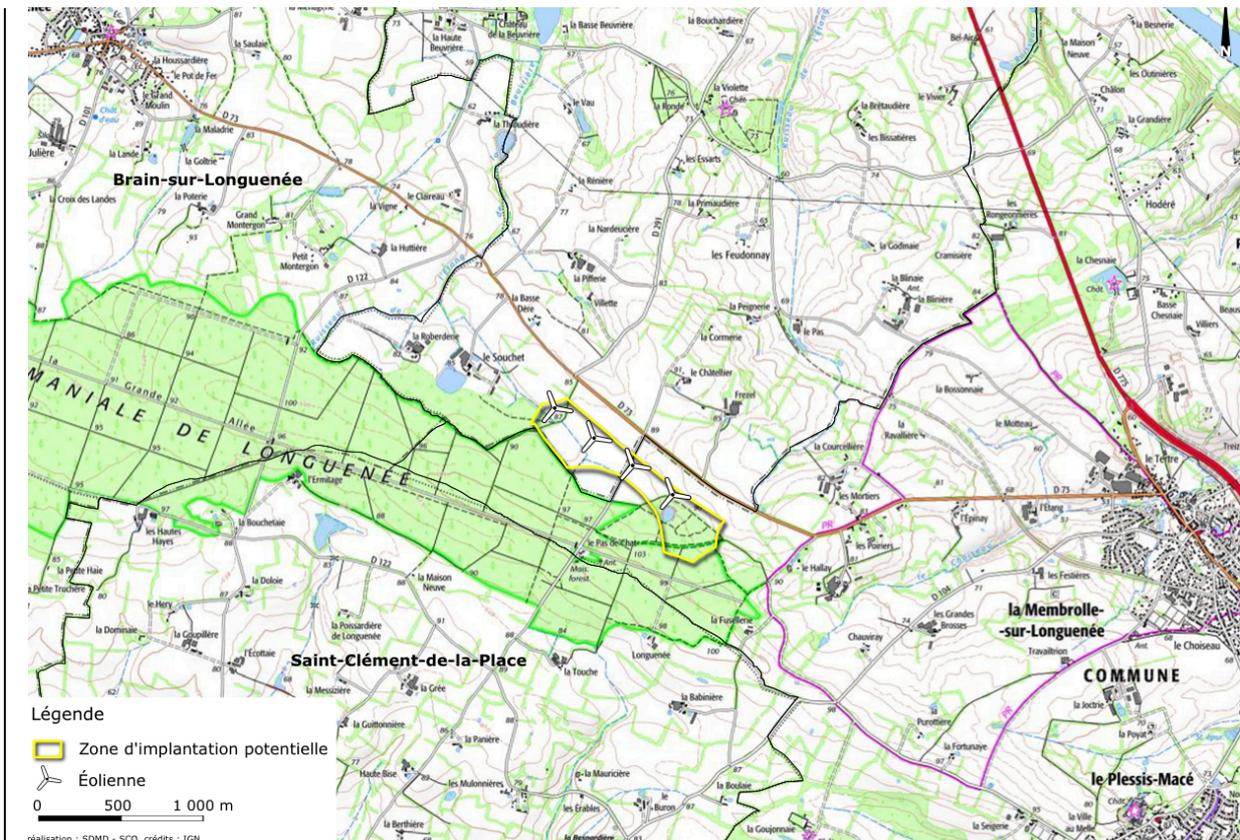
Ce projet a débuté fin 2016 une fois le site identifié et le foncier sécurisé. La zone d'études appelée « Zone d'implantation potentielle » (ZIP) répond à tous les critères règlementaires comme l'éloignement de plus de 500 mètres des habitations, les servitudes aéronautiques, etc. Les critères techniques sont aussi vérifiés et notamment la distance de raccordement jusqu'au poste source. Les études ont démarré en 2017. Plusieurs études ont été menées :

- **Les études de vent** avec le mât de mesure installé en avril 2017. Établi pour un période de 12 à 18 mois, celui-ci permet de collecter de nombreuses données qui permettront d'affiner le choix de la machine.
- **Des études environnementales** ont également été réalisées, celles-ci durent une année afin d'étudier les habitats, la faune et la flore sur un cycle biologique complet.
- **Les études acoustiques.** Il s'agit, à l'aide de sonomètres, de mesurer l'ambiance sonore existante, puis de modéliser par informatique ce que pourrait être le bruit des

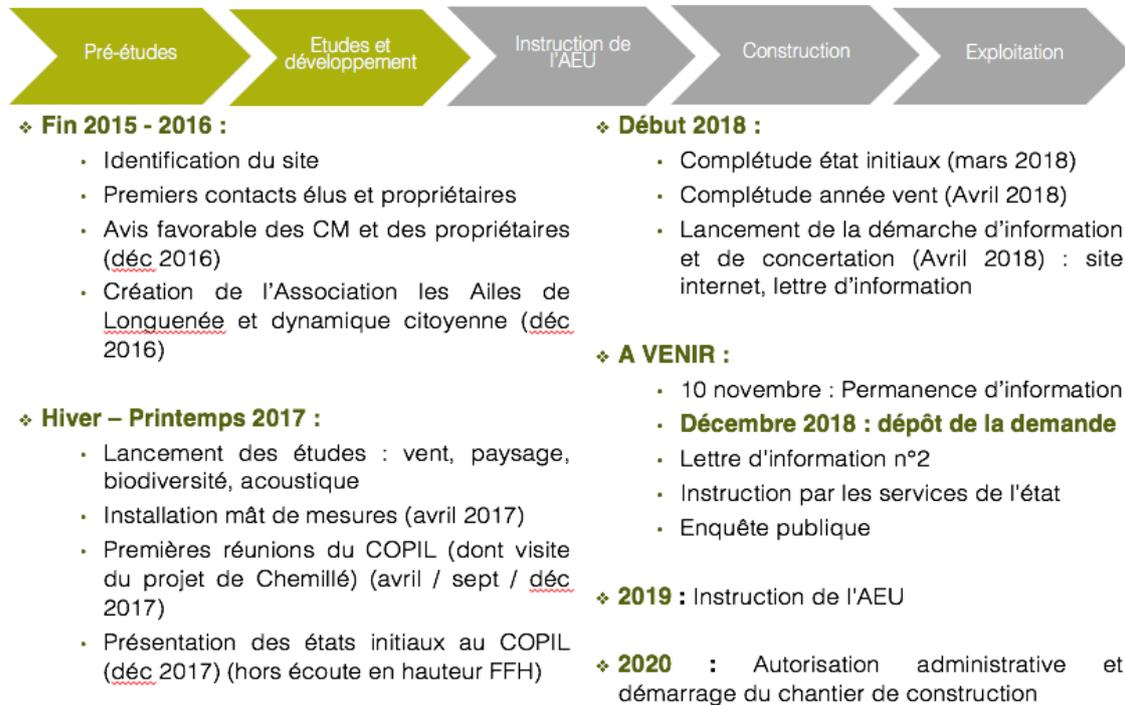
éoliennes par rapport au bruit ambiant. Il est nécessaire de vérifier que la solution choisie respectera bien la réglementation française assez stricte en la matière. Cela permet également d'affiner le choix de la machine.

Le projet comprend 4 éoliennes, 2 machines sont prévues à Longuenée-en-Anjou et 2 autres à Grez-Neuville. Un comité de pilotage a été mis en place avec les Ailes de Longuenée afin de suivre l'avancée des études. Pendant plus d'un an les enjeux du site ont été identifiés, maintenant qu'ils sont connus, il est nécessaire d'analyser les impacts, c'est la phase dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Les dimensions des turbines seront vraisemblablement autour de 120 m pour la hauteur de mât et 120 m pour le diamètre.



Le projet a été développé selon le calendrier suivant :



Le développement d'un projet éolien est toujours long car certaines études s'étendent sur plus d'un an. Aujourd'hui, l'ensemble des contraintes et des enjeux du site ont été identifiés, il s'agit donc maintenant de définir le projet de moindre impact et de meilleure production électrique vis-à-vis des résultats identifiés par les différents bureaux d'études.

QUESTIONS

> *Pourquoi le projet est passé de 6 éoliennes à 4 éoliennes ?*

Les études environnementales ont montré qu'il existe des enjeux de biodiversité au niveau de la forêt de Longuenée, c'est pourquoi nous avons choisi de ne pas installer de machines à ces endroits.

> *Nous serons à combien en matière de puissance et de production ?*

Nous envisageons des machines dont la puissance va jusqu'à environ 4 MW. Une machine produit, à pleine puissance, entre 2400 et 2700 heures par an. Pour avoir un ordre d'idée, le photovoltaïque produit 1100 heures à pleine puissance chaque année.

Le projet pourra produire l'électricité nécessaire jusqu'à environ 6000 foyers.

> *Je n'ai pas eu la possibilité de voir les séances de présentation organisées, on a besoin d'être informé et rassuré. Le site internet pourrait être enrichi avec par exemple un modèle de promesse de bail, des éléments sur le démantèlement, des estimations sur le démontage des éoliennes. Je pense qu'avant de raisonner en participation il est bien d'avoir une visibilité sur l'investissement à terme.*

En effet, il est important d'alimenter le site internet. Vous pouvez également nous poser vos questions via le formulaire de contact. Les comptes rendus des réunions qui ont eu lieu seront également mis en ligne.

Au besoin, il pourra y avoir d'autres réunions d'information.

Par ailleurs, une visite a été organisée en avril 2017 par SDM et les Ailes de Longuenée, si d'autres personnes sont intéressées nous pouvons en organiser une seconde.

L'investissement participatif : comment ça marche ?

Lors d'un investissement, il est nécessaire d'apporter une part en « cash » (= « fonds propres ») qui est de l'ordre de 20%. Le solde est financé via un emprunt bancaire sur 15 ans (par exemple).

Dans l'ordre d'idée, ce projet est estimé autour de 20-25 millions d'euros (selon les turbines qui seront retenues). Il nécessitera donc un apport de fonds propres de 4 à 5 millions d'euros.

Un parc éolien, c'est une entreprise. Il est donc nécessaire de créer une société lorsqu'un parc éolien est lancé. Celle-ci peut avoir plusieurs types d'actionnaires : opérateur spécialisés, citoyens, collectivités, développeur, PME, etc. Depuis la loi de transition énergétique de 2015, les collectivités peuvent aussi investir directement dans le capital de ces sociétés.

SDM, en tant que pionnier des énergies renouvelables citoyennes, a déjà de nombreuses expériences de ce type. Le dernier en date est un projet citoyen photovoltaïque (le 1^{er} en France). Dès le début du projet, un protocole d'accord a été signé avec les Ailes de Longuenée.

Alors qu'auparavant l'énergie éolienne bénéficiait d'un tarif de rachat, aujourd'hui le kWh éolien est soumis aux prix du marché. L'État réalise des appels d'offres afin de retenir les projets qui proposent des prix compétitifs. Le prix que pourra proposer ce projet n'est évidemment pas encore arrêté. Lors de l'appel d'offres, des capacités techniques et financières sont exigées par les services d'instruction ; c'est la raison de la présence de GEG en tant qu'opérateur expérimenté, outre le fait que ce soit un acteur semi-public sensible à l'investissement citoyen.

La levée de fond déterminera la place de l'investissement participatif.

Aujourd'hui, le projet est encore « risqué » au niveau financier puisque le préfet n'a pas autorisé le projet. L'argent investi peut être perdu c'est pourquoi l'investissement participatif se fait dans une phase ultérieure. Il n'est pas question de faire courir ce risque à des citoyens.

Une fois le projet autorisé, il s'agira de préparer le chantier et c'est à ce moment-là que les citoyens seront invités à faire la levée de fonds. Pour l'instant, nous sommes encore en amont néanmoins il est important de commencer à en parler dès maintenant afin d'être le plus nombreux possible le moment venu.

QUESTIONS

> L'association sera copropriétaire du parc ? Mais une association ce n'est pas une PME ?

Il faudra transformer l'association en société le moment venu.

> C'est inquiétant pour nous que les prix de l'électricité générée par les éoliennes diminuent ? Cela va jouer sur les bénéfices et la rentabilité du projet.

Pour financer un projet industriel de ce type, le retour sur investissement doit être de l'ordre d'une dizaine d'années. Ce n'est qu'une fois le projet autorisé qu'un plan d'affaire précis sera déterminé et que la levée de fond aura lieu. Il n'est pas question de signer un chèque aujourd'hui. Par ailleurs, lorsque l'on est lauréat d'un appel d'offres, le prix est fixé une fois pour toute pour la durée de vie de l'installation.

> Pour la rentabilité, ce qui joue c'est surtout le vent et le prix du KWh ? Comment peut-on avoir une garantie d'avoir du vent dans 10 ans ?

Le régime de vent est étudié précisément à l'aide du mât de mesures. Les données collectées sont corrélées avec celles de météo France sur le long terme pour réduire les incertitudes.

> L'investissement citoyen c'est aussi aller dans le sens de la transition énergétique et de la sortie du nucléaire

... en effet !

> Quand est-ce qu'intervient l'appel d'offre et le tarif de rachat ?

Cela intervient après l'autorisation du préfet et avant la construction.

> Quel est le bonus pour les Ailes de Longuenée ? Je suis investisseur à Avessac sur un autre parc éolien et ce qui m'intéresse dans ce projet c'est qu'une partie de l'argent serve à l'association pour promouvoir le développement durable.

Ce sont des choses à réfléchir, ce sera aux adhérents de l'association et aux futurs actionnaires de choisir. Beaucoup d'éléments sont effectivement encore à définir de manière collective.

> Est-ce que les bénéfices seront partagés avec Soleil du Midi ?

Les bénéfices seront partagés en fonction de la part d'actionnariat de chacun.

> Avez-vous arrêté la place de chacun en matière d'actionnariat ? Que se passe-t-il si nous arrivons à mobiliser l'ensemble de la somme nécessaire ?

Souvent, étant donné que GEG porte le risque, GEG demande d'avoir la majorité donc 50% + une voix. Cela dépendra également du nombre d'acteurs autour de la table. Peut-être que des communes ou des SEM locales seront également intéressées pour prendre des parts au sein de ce projet. Il reste un an et demi pour définir tout cela.

> Il existe quelques grosses entreprises sur Longuenée ? Est-ce qu'elles ont été contactées ?

Non pas encore, c'est pour toutes ces choses qu'il nous faut du monde au sein de l'association.

> Aujourd'hui le photovoltaïque par exemple n'est plus rentable, beaucoup d'entreprises coulent ce n'est pas très reluisant. Le photovoltaïque a surfé sur la vague de la transition énergétique. Plusieurs entreprises ont eu de grosses difficultés.

C'est vrai qu'il y a eu des problématiques de ce type, comme sur n'importe quel marché. C'est aussi lié à des politiques nationales.

> Dans le système d'appel d'offre le prix est garanti pendant 20 ans quand même.

Oui c'est bien cela, le tarif de rachat est établi pour 20 ans.

> Vous aviez évoqué une enquête publique ? Est-ce que cela sert aux communes et au préfet pour se positionner ?

Un parc éolien en tant qu'installation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) est autorisé ou non par le préfet. L'enquête publique dure un mois durant la phase d'instruction administrative. Un registre d'enquête publique est mis à disposition et un commissaire-enquêteur tient des permanences. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis : favorable, défavorable ou favorable avec réserves. Durant cette période, les communes d'accueil et situées dans un rayon de 6 km autour de la zone d'études sont également invitées à délibérer sur le projet.

Le préfet base, quant à lui sa décision sur 4 éléments :

- L'avis de ses services
- L'avis du commissaire-enquêteur
- L'avis des communes concernées
- Les objectifs fixés sur son territoire en matière de développement des énergies renouvelables.

> Un préfet récemment aurait arrêté un parc éolien pour des nuisances qui se posent sur la santé. Si nous sommes co-propriétaires c'est problématique.

Aujourd'hui, plus de 7500 éoliennes sont installées en France et il n'y a pas eu de retours sur des impacts sur la santé.

Le mieux c'est d'aller voir un parc éolien et de ne pas hésiter à demander leurs avis à des gens qui vivent à côté.

Quel rôle puis-je prendre dans ce projet ? – Thomas Muselier

– Agence Tact

Vous pouvez vous investir au sein de ce projet de plusieurs manières soit :

- Vous êtes intéressés afin d'investir au sein de ce projet éolien
- Vous êtes intéressés afin d'investir au sein de ce projet éolien et vous souhaitez faire vivre cette association, participer aux réflexions engagées.

Il reste beaucoup de sujet d'échanges : Comment flécher les bénéficiaires ? Quelles sont les actions à mettre en place en matière de mobilisation ? Est-ce que le montant

d'investissement doit être limité ou non ? Comment s'organise la gouvernance ? Ce sont autant d'exemple de questions qui sont à réfléchir.

QUESTIONS

> Si l'association ne lève pas assez de fond, est-ce qu'elle peut faire appel à des structures comme Energie partagée ?

Oui c'est possible, ce sont des choix que devront faire les adhérents de l'association et les actionnaires.

> Est-ce qu'on peut réduire la proportion de l'emprunt bancaire sinon ?

Oui, c'est une autre manière de faire.

> Quel est l'investissement initial pour les études ?

Cet investissement initial, de l'ordre de 500.000 euros, est porté par GEG et SDM.

> Intervention de Jean-Luc Davy – Président du SléML (Syndicat intercommunal d'énergie de Maine-et-Loire) et de l'association des maires du Maine-et-Loire.

Le SléML gère tous les réseaux du Maine-et-Loire et accompagne les collectivités. Toutes les communes sont adhérentes au syndicat. Le SléML est le partenaire des collectivités et est actionnaire de la SEM Alter Energie. L'appui de ce type d'acteur peut être intéressant.

Le syndicat en tant que propriétaire des réseaux est aussi un facilitateur.

> Serait-il envisageable que la SEM Alter Energie rentre au capital du projet ?

En effet, ce serait envisageable mais c'est à réfléchir conjointement.

Les participants sont remerciés pour leur participation. Un pot de l'amitié est proposé. Le compte-rendu sera envoyé aux participants et mis en ligne sur le site internet.